PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 mars 2020 - Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

M. BERNARD Hervé Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

M. BONNEL Claude Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Mme DE LESTRADE Christine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. DURR Daniel Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GARNIER Fabien Délégué de la Commune de Chuyer
M. MANDON Emmanuel Délégué du Conseil Régional

Mme MONCHOVET Michèle Déléguée de la Commune de Bourg-Argental Mme PEREZ Michèle Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente

Mme PEYSSELON Valérie Déléguée du Département de la Loire

M. SCHMELZLE Pierre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

M. SEUX Jean-François Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. SOUTRENON Bernard Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat M. ZILLIOX Charles Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Étaient excusés :

Mme JAUD-SONNERAT Marie-Pierre Déléguée de Vienne Condrieu Agglomération

Mme JURY Christiane Déléquée du Département du Rhône

Mme LAFAGE-BERGER Corinne Déléguée de Vienne Condrieu Agglomération

Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra Déléguée du Département de la Loire

M. VALLUY Jean-Christophe Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solangeà Valérie PEYSSELONM. CINIERI Dinoà Emmanuel MANDONM. FAVERJON Christopheà Jean-François SEUXM. LARGERON Patrickà Michel DEVRIEUXM. VIAL Raymondà Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc

Mme Marie VIDAL Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 11 MARS 2020

Michèle PEREZ accueille les membres du Bureau à la Maison du Parc.

Emmanuel MANDON exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

<u>2 – Compte-rendu</u> de réunion

 Comité de pilotage « Atlas de la Biodiversité Communale » du 18 février 2020 : Un point a été fait sur les actions menées en 2019. Les données naturalistes recueillies ont notamment permis la mise en place du site internet Pilat Biodiv qui recense la faune et la flore du Pilat inventoriées. Des actions de sensibilisation auprès du grand public ont également eu lieu à l'initiative du Parc ou de 10 Communes volontaires.

Pour 2020, des inventaires sont actuellement en cours de réalisation. Des outils de valorisation de la biodiversité auprès du grand public vont être créés. Ce projet fait d'ailleurs l'objet d'un point à l'ordre du jour de la présente réunion de Bureau.

Charles ZILLIOX s'étonne que l'Agence Française de la Biodiversité devenu Office Français de la Biodiversité comporte désormais l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage, comme membre.

Michèle PEREZ indique que c'est une décision nationale. Sandrine GARDET précise également que les Fédérations de Chasse sont des associations reconnues d'utilité publique agissant en faveur de la biodiversité.

3 – DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

3.1 Étude préalable à la réalisation de travaux démonstratifs d'amélioration du confort thermique d'été

Dans le contexte de changement climatique actuel, les évènements exceptionnels, tels que les épisodes de canicules, de sécheresse, de grêle et de vent intense, augmentent. Ceux-ci peuvent avoir un impact direct sur la manière de concevoir les bâtiments et de prévoir leur fonctionnement. Malgré des disparités climatiques importantes sur le territoire du Pilat, liés notamment aux différences d'altitudes, les projections climatiques s'accordent sur une forte augmentation des températures maximales annuelles avec un réchauffement plus marqué en été (+3,5° à + 5,5°C d'ici 2080) en plaine comme en montagne et une augmentation des jours de sécheresse par an jusqu'à 65%, soit 23 jours consécutifs (sources Météo France).

Les bâtiments, leurs vitrages, leurs toitures et leur parois opaques constituent une masse thermique qui emmagasine la chaleur pour la restituer la nuit. Les occupants, les équipements tels que éclairages, ordinateurs, téléphones, appareils électroménagers, sont des apports internes et génèrent une augmentation encore plus forte de la température intérieure des bâtiments. Ces surchauffes ont comme conséquence une sensation d'inconfort thermique et peuvent concerner tous les bâtiments, neufs ou rénovés. Les bâtiments performants et bioclimatiques sont conçus pour maximiser les apports solaires gratuits en période hivernale. Avec le renforcement de la performance de l'enveloppe (isolation et étanchéité à l'air), les problèmes liés au

confort d'été et même les surchauffes en mi-saison, sont de plus en plus récurrents. La climatisation permet un rafraîchissement de l'air intérieur mais représente un mode actif énergivore, producteur de gaz à effet de serre et ne peut pas être considérée comme un système durable.

L'amélioration du confort d'été, en plus du confort immédiat et physiologique qu'il représente, a aussi un impact évident sur la santé, peut améliorer le confort acoustique et accroître la valeur d'un bien à long terme.

Pour répondre à la problématique du confort d'été, des solutions alternatives, "low tech" et frugales, peuvent être étudiées et mises en oeuvre dans les champs suivants :

- l'architecture : quels matériaux, formes et couleurs ?
- les systèmes : comment réduire les émissions de chaleur, rafraîchir naturellement ou mécaniquement, sans mode actif ?
- les usages : quels bons gestes pour lutter contre les surchauffes ?

Il est proposé, au travers d'une étude préalable à travaux, d'explorer ces 3 champs en prenant comme terrain d'expérimentation la Maison du Parc et son Centre de ressources sur l'habitat durable (CRHAD).

Depuis sa création, le Parc du Pilat propose un service de conseil architectural aux habitants. En 2014, la rénovation d'une partie du bâtiment qui était vacant et sa transformation en CRHAD, a permis de renforcer ce rôle. Rénovation exemplaire, mettant en avant des procédés bioclimatiques (façade Sud largement vitrée, mur trombe, brise soleil, ...) le CRHAD sert de support au conseil en architecture et permet de sensibiliser un large public aux enjeux de l'éco-conception, dont le confort d'été fait partie intégrante.

Le bâtiment central de la Maison du Parc a fait l'objet d'une rénovation lourde (démolition-reconstruction) en 1994. Les combles et les bâtiments annexes ont été rénovés « à minima » à la fin des années 1990.

L'ensemble du bâtiment, quelle que soit la qualité de la rénovation, connaît des surchauffes pendant la saison chaude.

Il est proposé que le Parc se saisisse de cette problématique "vécue" par les usagers (salariés et visiteurs), explore, évalue et mette en oeuvre des solutions permettant de contribuer à un meilleur confort d'été. Ainsi l'étude permettra d'établir un programme de travaux qui sera mis en oeuvre sur l'ensemble du bâtiment. Cette étude permettra aussi d'améliorer le confort thermique en toute saison sur l'enveloppe du bâtiment ayant fait l'objet de rénovations dans les années 90.

Les enseignements de cette démarche seront alors diffusés à l'ensemble du territoire.

Comme c'est déjà le cas aujourd'hui, le CRHAD servira de support de sensibilisation à cette problématique : nouveaux matériaux dans l'espace dédié, outils pour favoriser le changement de comportement, valorisation des travaux réalisés (films, formation des artisans ...).

Les enseignements d'autres constructions et/ou rénovations ayant fait l'objet d'une approche exemplaire sur le confort d'été dans les communes du Parc (école d'Echalas par exemple) et dans d'autres territoires (Maisons de Parcs notamment) seront également à recueillir.

La méthode de travail proposée repose sur la mise en action d'un groupe de travail mixte composé de techniciens, d'élus et d'experts afin d'établir le cahier des charges de la consultation, les modalités de suivi de l'étude et des travaux et la diffusion au territoire. L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra présenter des compétences spécifiques : architecte, thermicien à minima. Des compétences en ergonomie (adaptation de l'environnement de travail aux besoins de l'utilisateur) et en communication pour la diffusion de l'étude seront aussi recherchées.

Le coût de cette étude est évalué à 18 000 € HT pour la réalisation de laquelle une subvention d'investissement de la Région au taux de 80% et au titre du Contrat de Parc est sollicitée soit une subvention d'un montant de 14 400 €. L'autofinancement du Parc viendra compléter le plan de financement du projet à hauteur de 3 600 €.

Sandrine GARDET précise que cette étude est en lien avec le travail de définition par le Parc d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet et son plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.2 Amélioration des conditions d'accueil du public à la Maison du Parc (tranche 3)

En 2014, le Parc du Pilat inaugurait ses nouveaux espaces muséographiques et scénographiques à Pélussin au sein de la Maison du Parc. En 2015, il obtenait la labellisation Tourisme et Handicap pour ces espaces rendus accessibles à tout un chacun, quelle que soit sa condition physique.

Après près de 6 ans d'utilisation des nouveaux espaces à la Maison du Parc, il convenait de faire l'inventaire des points d'amélioration à apporter à nos équipements.

Un groupe de travail composé de salariés du Parc et de l'Office du Tourisme du Pilat a été constitué pour analyser l'usage des équipements et définir un plan d'amélioration.

Ce groupe s'est réuni trois fois : le 22 janvier, le 4 mars et le 20 juin 2019.

Deux tranches de travaux ont fait l'objet chacune d'une demande de subvention auprès de la Région. Elles concernaient :

- la modification du module consacré aux produits du terroir et son odorama
- la rénovation des deux maquettes de présentation du territoire utilisées pour les animations pédagogiques
- l'acquisition de matériels pour, dans le jardin, installer de nouvelles bandes antidérapantes et revoir les peintures des nez de marche des escaliers pour des questions d'accessibilité
- l'acquisition de matériels et la main d'œuvre en régie pour la réalisation de différents mobiliers en bois : casier à roulettes pour déposer les sacs des écoliers venant visiter la Maison du Parc ; cubes en bois pour permettre aux enfants de dessiner dans la Maison du Parc et aux adultes de s'asseoir
- la modification de la rampe lumineuse de mauvaise qualité (et fortement consommatrice d'ampoules)
- la réédition de panneaux de présentation des différents éléments et messages pédagogiques du jardin de la Maison du Parc, la plupart étant abîmés par le soleil
- la réalisation d'une fresque murale dédiée à l'apiculture et/ou aux insectes pollinisateurs dans le passage dit « des abeilles » afin de rendre plus attractif ce passage
- le changement de trois fenêtres (2 dans l'espace muséographique et 1 dans la cuisine du personnel) pour améliorer le confort thermique des espaces
- la pose d'une porte hublot entre l'Entrepôt et le couloir qui le relie à la cuisine et à l'espace muséographique pour des raisons de sécurité (la porte actuelle est déjà une porte coupe feux mais vu la fréquence importante de passage de personnel une visibilité sur la présence éventuelle d'une personne se trouvant de l'autre côté de la porte est également nécessaire)
- le raccordement hydraulique du prototype de matériel de production d'eau à partir de l'humidité atmosphérique

Une troisième tranche de travaux est proposée. Elle comprend :

- l'acquisition d'un nouvel écran tactile pour la table de jeu multitouch, l'actuel ne fonctionnant plus
- la création d'un jeu de plateau pour remplacer la table multitouch lorsque cette dernière est en panne
- l'amélioration de l'équipement du module enfant afin de le rendre plus ludique
- la création d'un module de présentation du vin et de la vigne dans le Pilat

- la fabrication d'un nouvel odorama plus rustique pour remplacer celui défectueux du module terroir
- la modification de la double porte d'accès à l'espace de stockage de la Maison du Parc
- l'achat de deux vitrines d'exposition ...

Cette nouvelle tranche de travaux s'élève à 14 000 € HT pour laquelle une subvention d'investissement de la Région au titre du Contrat de Parc et au taux de 80 % est sollicitée, soit une subvention d'un montant de 11 200 €. L'autofinancement du Parc viendra compléter le plan de financement de ce projet à hauteur de 2 800 €.

Daniel DURR fait remarquer que certains équipements numériques sont assez récents et apparemment fragiles.

Michèle PEREZ lui répond qu'en effet c'est le cas. C'est pourquoi l'équipe prévoit par exemple un jeu de plateau pour remplacer la table multitouch lorsque celle-ci défaille.

Charles ZILLIOX demande si, par ailleurs, il serait possible de réaliser une commande groupée, entre plusieurs Communes et avec le Parc, de panneaux de présentation du Parc dont le coût de fabrication est à la charge des Communes. Une subvention d'investissement auprès de la Région pourrait également être sollicité pour cet achat groupé.

Michèle PEREZ propose d'attendre après les élections municipales pour identifier des communes intéressées. Un tel projet n'est pour l'instant, pas prévu dans le cadre du Contrat de Parc avec la Région.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet et son plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.3 Valorisation de la biodiversité via la création de supports grand public permettant la découverte de la nature du Pilat

Pour la dernière tranche du programme « Atlas de la biodiversité communale – ABC », il est proposé de mettre à disposition de tous publics des supports qui permettent de découvrir facilement la nature du Pilat. Des outils de valorisation des informations existent déjà tels que le site Pilat Biodiv', des dossiers documentaires ou des expositions. Il convient cependant de développer de nouveaux outils afin de sensibiliser le public moins initié à la préservation du patrimoine naturel.

Afin de partager au mieux les connaissances produites dans le cadre des ABC du Pilat, en donnant envie d'agir en faveur de la biodiversité, plusieurs supports sont envisagés :

- un livre présentant la nature du Pilat par grands types de milieux naturels : forêts, zones humides, milieux agricoles... Ce livre est destiné au public "famille", il sera composé de nombreuses illustrations, avec du contenu pédagogique et agréable à la lecture.
- un livre de coloriage présentant les espèces de faune et de flore dans leurs habitats naturels. Ce livre sera plutôt à destination des enfants.
- Un à trois posters présentant des éléments de la biodiversité du Pilat, adaptés aux situations géographiques ou aux groupes d'espèces. Ces posters se voudront être esthétiques afin de montrer la beauté de la faune et de la flore du Pilat et qu'ils puissent donner envie d'agir en faveur de leur préservation. Ces posters seront à destination de tout public.
- des panneaux d'exposition sur la faune et la flore du Pilat. Ces panneaux permettront de présenter la diversité faunistique et floristique du Pilat. Cette exposition pourra être prêtée et voyager sur le

territoire.

Les deux livres (présentation de la Nature du Pilat et coloriage), seront vendus au grand public, par le Parc du Pilat, par les offices du tourisme du territoire et alentours. Ils seront également disponibles dans certaines librairies. Les posters seront distribués gratuitement aux Communes, ainsi qu'au public lors de manifestations organisées par le Parc du Pilat ou lors de la tenue de stands Parc sur d'autres manifestations.

Le coût prévisionnel de ce projet d'investissement s'élève à 29 143 € HT et serait financé comme suit :

- Département de la Loire (Appel à partenariat Milieux Naturels) : 7 000 €,
- Département du Rhône (Convention ENS 2020) : 3 000 €.
- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 19 143 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet et son plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs cités ci-dessus.

3.4 Observatoire de la biodiversité : Réalisation de suivis scientifiques

Il s'agit de maintenir les actions de l'observatoire de la biodiversité du Pilat, mis en place en 2010, qui vise à suivre l'état de la biodiversité et son évolution sur le territoire. Cet observatoire est partie intégrante du dispositif d'évaluation que chaque Parc naturel régional se doit de mettre en œuvre.

Des inventaires et suivis spécifiques assurés par des structures spécialisées permettent de renseigner une partie des indicateurs qui donnent une tendance de l'évolution du patrimoine naturel du Parc du Pilat (une vingtaine d'indicateurs ont été définis en 2017). En complément de ces suivis scientifiques, des actions de sensibilisation sont également menées auprès des élus, gestionnaires d'espaces ou grand public. Les informations précises et actualisées de l'observatoire permettent d'alimenter les "Porter à connaissance" à destination des communes, nécessaires à une meilleure préservation de la biodiversité dans la planification ou les projets d'aménagements et alimentent également l'outil de visualisation des connaissances de la nature du Pilat : Pilat Biodiv'.

En 2020, cinq suivis seront réalisés :

- le volet avifaune de l'observatoire des prairies de fauche, mené par la Fédération des Chasseurs de la Loire. Ce suivi est réalisé depuis 2007,
- le volet papillons de jour de l'observatoire des prairies de fauche, réalisé par France Nature Environnement Loire,
- le suivi des populations de Chevêches sur la partie du Pilat situé dans le département du Rhône conduit par la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes (LPO AuRA).
- un complément d'inventaire du Tarier des prés sur le Haut-plateau du Pilat, oiseau dont les populations sont en régression, en vue d'actions en faveur de l'espèce, réalisé par la LPO AuRA,
- un suivi des végétations sur les sites Natura 2000, mené par le Conservatoire Botanique National du Massif Central, suivi réalisé depuis 2007 sur un échantillon de placettes. Les deux sites concernés en 2020 seront "Crêts du Pilat" et "Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat".

Ces actions se dérouleront de mars 2020 à décembre 2021.

Le coût prévisionnel de ces actions de suivi de la Biodiversité est estimé à 25 932,80 € et serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 25 000 €,
- Autofinancement : 932,80 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet et son plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.5 La Trame Verte et Bleue pour le grand public : la caravane verte et bleue

Dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat Vert et Bleu (CVB), une caravane a été acquise et aménagée pour sensibiliser le grand public aux enjeux de connectivité écologique. Des outils d'animation ont également été élaborés. Afin d'ajuster ce « dispositif », il est proposé de le tester au travers de 8 temps d'animations : 3 temps courts (demi-journées), 5 temps longs (journées).

La caravane interviendra sur l'espace public. Les trois premières interventions auront lieu sur des marchés afin de capter un large public. Les outils d'animations conçus devraient permettre d'aborder la trame verte et bleue de manière générale, le Contrat Vert et Bleu, les actions réalisées et les spécificités écologiques liées à la zone d'implantation de la caravane.

Une liste d'animations 'types' seront proposées aux Communes au moment de l'installation de la caravane :

- Animations générales autour de la caravane
- Le CVB en théâtre de poche
- Une sortie dans la commune sur le thème de la trame verte et bleue/ de la biodiversité/ de la nature...

Les animations mobiliseront des « animateurs nature » de trois structures : Nature en Mont Pilat, le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre et le Centre Pour l'Initiative et l'environnement des Monts du Pilat (CPIE). Pour chaque déambulation, 2 animateurs seront présents.

Ces interventions devraient se tenir entre juillet 2020 et septembre 2021.

Le coût de cette opération s'élève à 9 530 € TTC et serait intégralement financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Vert et Bleu.

Valérie PEYSSELON demande si la Caravane Verte et Bleue va se déplacer dans les communes du Parc. Michèle PEREZ lui répond que la caravane sera amenée à se déplacer en fonctions des demandes.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet et son plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat Vert et Bleu.

3.6 Renforcement du dispositif de mobilisation de l'épargne locale

Depuis juillet 2016, un partenariat a été mis en place avec des plateformes de financement participatif et une banque afin de soutenir des projets, en complément des dispositifs de financement plus classiques. Pour rappel, les projets sont étudiés dans le cadre du Groupe de travail « Economie de proximité » animé par le Parc et composé des différentes structures accompagnant le développement économique du territoire et en contact direct avec des porteurs de projet.

Une boîte à outils territoriale de financement a donc été constituée et se décline comme suit :

• l'accès à un financement participatif basé sur le principe du « don contre don » avec Kisskissbankbank ou

HelloAsso:

• l'accès à un prêt : prêt participatif avec Lendopolis ou prêt via la Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche (mobilisation des livrets d'épargne).

De juillet 2016 à décembre 2019, cette boîte à outils a été mobilisée pour soutenir 23 projets :125 000 € de dons ont été collectés et 168 000 € de prêts ont été mobilisés en faveur de 23 entreprises ou associations.

Charles ZILLIOX précise que, jusqu'à présent, aucun porteur de projet n'a eu recours à Lendopolis. L'ensemble des prêts mobilisés l'ont été dans le cadre du partenariat entre le Parc et la Caisse d'épargne.

Courant 2019, un bilan évaluatif de la mise en œuvre de cette boîte à outils a mis en évidence quelques pistes d'amélioration :

- des partenariats à renforcer et à développer (nouvelles plateformes ou banques);
- une communication autour du dispositif à améliorer et à développer;
- des outils de financement nouveaux à proposer aux porteurs de projets.

Aussi pour 2020, il est proposé que les actions du Parc s'articulent autour de 3 axes :

1) Renforcer la lisibilité des outils existants dans le cadre des réseaux territoriaux d'accompagnement économique

Le Parc organisera 4 journées de présentation du dispositif (1 par intercommunalité) en lien avec les EPCI afin de détecter et de former des porteurs des projets. Sur la base d'un test réalisé en 2019 avec Vienne Condrieu Agglomération, chaque journée se déclinera en 3 temps :

- atelier de sensibilisation sur une thématique reliée au financement participatif,
- buffet-rencontre avec les acteurs du financement et de l'accompagnement,
- formation « comment lancer une campagne de financement participatif » animée par une plateforme partenaire incluant un témoignage.

Charles ZILLIOX précise que ce type d'actions fonctionne très bien, ce fut le cas à Condrieu en 2019 lors d'une animation co-organisée entre le Parc et Vienne-Condrieu-Agglomération, d'où l'intérêt de poursuivre.

2) Développement du dispositif avec l'appui de nouveaux partenaires financiers (notamment La Nef et Miimosa)

Le Parc a été sollicité par Miimosa, plateforme de financement participatif spécialisée dans l'agriculture et l'alimentation. Des agriculteurs du Pilat (au moins 2) ont déjà bénéficié d'un appui de Miimosa qui aurait pu être renforcé par un appui du Parc.

Plusieurs rencontres ont également eu lieu avec La NEF, coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle. Il s'agira, en 2020 de concrétiser les partenariats avec ses deux partenaires.

Charles ZILLIOX souligne l'importance d'ouvrir notre dispositif à d'autres types de porteurs de projets comme les agriculteurs, bien que nous en ayons déjà accompagné avec l'appui de KissKissBankBank.

3) Lancement d'une étude préalable à la mise en place d'un fonds d'investissement territorial

Le Parc du Pilat souhaite solliciter des prestataires extérieurs pour un accompagnement, notamment juridique, à la création d'un fonds d'investissement Pilat, qui pourrait être alimenté par les collectivités et les entreprises du territoire et être mobilisé pour accompagner la création ou le développement d'autres entreprises. L'idée a été testée par le Groupe de travail Économie de Proximité au travers de rencontres avec des entreprises du territoire.

Charles ZILLIOX précise que ce fonds d'investissement permettrait d'accompagner des projets nécessitant des financements plus important. Plusieurs entreprises du territoire ont été approchées et elles seraient prêtes à investir dans un tel dispositif. Ce ne serait pas forcément l'entreprise qui contribuerait au fonds mais le Chef d'entreprise à titre particulier.

Le coût de cette opération s'élève à 20 000 € TTC qui serait financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 12 800 €,
- Union Européenne (FEADER via LEADER Pilat) : 3 200 €,

Autofinancement : 4 000 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide le projet et autorise Madame la Présidente à solliciter, la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc, et la subvention FEADER (LEADER), à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire et à signer tout document afférent à ce dossier.
- s'engage à ce que le Parc du Pilat finance le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

4 – DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Appui aux projets proposés dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes forêt-bois

Dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes Forêt-Bois lancé par le Parc le 25 novembre 2019, 13 initiatives ont été réceptionnées en provenance de 10 maîtres d'ouvrage différents.

Ces 10 maîtres d'ouvrage ont été reçus le 12 février 2020 après-midi pour présenter leur(s) initiative(s) devant un groupe composé de représentants politiques et techniques du Parc, de représentants techniques de l'Office national des forêts, du Centre régional de la propriété forestière et de Fibois 42.

Les critères d'analyse des initiatives étaient les suivants :

- le projet permet de favoriser une meilleure appropriation des différentes fonctions de la forêt par le grand public
- le projet favorise une gestion durable de la forêt ou une meilleure valorisation territoriale des bois locaux
- le projet est localisé sur le territoire du Parc du Pilat
- le projet est piloté par un groupe de citoyens
- le projet est cohérent avec la Charte du Parc et ses enjeux
- le projet vise à impliquer d'autres personnes que les membres du collectif
- le projet présente une originalité, un caractère innovant ou expérimental

Projet n°1 : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) Forestière déposé par M. Morgan CANIN de Saint-Julien-Molin-Molette

<u>Descriptif du projet</u>: Il s'agit de créer une association entre un entrepreneur de travaux forestiers, des personnes intéressées par du bois de chauffage et des propriétaires de forêt dont ils ont des difficultés à assurer la gestion. Le bois de chauffage serait prélevé chez ces propriétaires et pré-vendu à des personnes ayant besoin de bois de chauffage.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Le Parc propose une mise en relation avec le Réseau pour les Alternatives Forestières qui a accompagné la mise en place de l'AMAP forestière Drômoise afin de savoir comment monter un tel projet.

À terme, ce projet pourrait peut-être bénéficier d'un appui éventuel des Clubs d'investisseurs locaux et du Parc pour le lancement d'une campagne de financement participatif.

Projet n° 2 : Communication sur les actions de l'Association Syndicale Libre de Burnisson (Burdignes et Saint-Sauveur-en-Rue)

<u>Descriptif du projet</u>: Il s'agit de poser des panneaux d'information à proximité des parcelles forestières de l'ASL qui regroupe 18 propriétaires forestiers représentant 117 ha de forêt gérée conjointement et de manière durable. Ces panneaux visent à promouvoir l'exemplarité des actions de gestion forestière de l'ASL, seule association de ce type dans la Loire.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Pour le choix de la pose et du contenu des panneaux, un appui du Parc est proposé, en plus de celui du CRPF. Le Parc propose de travailler en lien avec le CRPF et l'ASL pour faire une fiche Retour d'Expérience qui pourra être utilisée par le CRPF pour inciter à la création d'autres ASL.

Une aide régionale en investissement au titre du Contrat de Parc semble possible au taux de 80 %.

Projet n°3 : Outil pédagogique sur l'impact du changement climatique sur les forêts du Pilat, initiative déposée par le Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre

Descriptif du projet :

Il pourrait s'agir d'un livret pédagogique qui servirait aux éducateurs au territoire du Pilat pour évoquer la question du changement climatique et son impact sur la forêt du Pilat dans le cadre de leurs animations pédagogiques. Le centre d'observation de la nature de l'île du beurre sollicite principalement de l'expertise pour la rédaction de la fiche.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Le Parc propose, en lien avec l'animatrice de la Charte Forestière du Pilat, si elle en est d'accord, de réunir l'ensemble des acteurs ayant proposé une initiative en lien avec le changement climatique pour définir un projet sur ce thème qui serve à tous ou dans un premier temps recueillir les savoirs ou questionnements de tous en la matière.

Projet n°4 : Création d'un sentier pédagogique sur le site de l'île du Beurre, initiative déposée par le Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre

<u>Descriptif du projet</u> : Il s'agit d'équiper un sentier du site de l'île du beurre en éléments d'interprétation de l'intérêt écologique de la forêt alluviale. Ce sentier et ses éléments d'interprétation seraient accessibles aux personnes en situation de handicap.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Ce projet a été considéré comme ne correspondant pas aux critères de l'appel à initiatives citoyennes : ce projet ne valorise que la seule fonctionnalité écologique des forêts alluviales.

Toutefois, il intéresse le Parc car il valorise une forêt d'un type particulier et concerne un site d'intérêt patrimonial au sens de la Charte du Parc.

Une aide régionale en investissement au taux de 80 % en dehors de l'appel à initiatives citoyennes forêt-bois serait envisageable. Toutefois le lien entre ce projet et celui appelé Vélo Route du Futur est à expertiser. Il serait également bon que l'accessibilité de la ViaRhona aux personnes à mobilité réduite à partir du parking du Bassenon soit réalisée.

Projet n°5 – Mise en œuvre de 3 premiers arbozones en vue de la création d'un Arbolaboretum, initiative proposé par un groupement constitué du CPIE des Monts du Pilat, d'une habitante de Tarentaise, et d'un futur entrepreneur de La Valla-en-Gier)

<u>Descriptif du projet</u>: Ce projet fait intervenir une association, une entreprise et une citoyenne, dans un premier temps, qui souhaitent installer les trois premières pierres de ce que doit être un Arbolaboretum, soit un réseau

de personnes ou structures ayant sur une zone donnée développé un arbozone soit un lieu (jardin, forêt, balcon) où l'on expérimente et partage des savoirs pour valoriser des arbres ou autres végétaux résistants au changement climatique.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Ce projet a été considéré comme ne correspondant pas aux critères de l'appel à initiatives citoyennes : le projet semble concerner la valorisation de l'arbre mais pas la gestion durable des peuplements forestiers. L'équipe technique du Parc propose d'entrer en discussion sur un temps plus long avec le collectif pour mieux comprendre ce projet et voir s'il correspond à un des objectifs de la Charte du Parc.

Projet n°6 – Réalisation de plantations tests et étude de leur résilience au changement climatique, initiative déposée par le Groupement des Sylviculteurs des Monts du Pilat

<u>Descriptif du projet</u>: Le Groupement des Sylviculteurs des Monts du Pilat (GSMP) regroupe 639 adhérents représentant 8 445 ha de forêt. Le projet vise à pérenniser les massifs forestiers en testant de nouvelles essences plus résistantes au changement climatique. Les espaces retenus pour les tests seront ouverts pour la formation des sylviculteurs. Le suivi de ces espaces sera d'une durée de 5 ans.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Sous réserve d'une ouverture du projet au grand public et d'un appui du Conservatoire botanique national Massif central pour caler le type, la provenance des essences et leur suivi scientifique, une aide régionale en investissement au taux de 80 % est envisageable.

Projet n°7 – Favoriser les circuits-courts dans la consommation de bois, initiative déposée par la Monnaie locale du Pilat « Babet »

<u>Descriptif du projet</u> : Le projet vise à utiliser le Babet sous une forme numérique : le e-babet et non plus uniquement papier (pour faciliter les transactions notamment lorsque les sommes sont importantes) pour l'achat de bois local notamment.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Ce projet a été considéré comme ne correspondant pas aux critères de l'appel à initiatives citoyennes : lien trop tenu entre les dépenses pour lesquelles un soutien est sollicité et la valorisation du bois local.

Au titre de son action en faveur du développement de l'économie de proximité, le Parc pourrait accompagner la création de l'e-babet.

Une aide régionale en investissement au titre du Contrat de Parc semble possible au taux de 80 %.

Projet n°8 – Mise en place d'une animation pour jeune public assurant la promotion des Métiers du Bois, initiative déposée par Nature en Mont Pilat

<u>Descriptif du projet</u>: Le projet consiste en la mise en œuvre d'une animation jeune public complémentaire à celle que l'association réalise déjà autour de la forêt, mais centrée sur la découverte des métiers du bois. En complément de visites d'entreprises, une initiation au tournage sur bois serait proposée. Les porteurs de projet attendent une mise en relation avec des entreprises et un appui financier à l'élaboration du contenu pédagogique de l'animation.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Au titre de sa politique en faveur de l'éducation au territoire, le Parc pourrait aider à l'acquisition des tours à bois.

Une aide régionale en investissement au titre du Contrat de Parc semble possible au taux de 80 %.

Projet n°9 – Création d'une boite à outils pédagogiques valorisant la forêt dans sa multifonctionnalité, initiative déposé par le Groupement composé du Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre, de Nature en Mont Pilat et du CPIE des Monts du Pilat

<u>Descriptif du projet</u>: Le projet vise à développer des outils pour mieux parler de la forêt dans le cadre des animations portées par tout type de formateur ou éducateur quel que soit le public visé.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

L'équipe technique du Parc propose de créer, en lien avec l'animatrice de la CFT si elle en est d'accord, un groupe de travail pour construire cette boîte à outils et en définir le coût de construction avant que la Région puisse être sollicitée pour une aide à l'investissement.

Sandrine GARDET ajoute que l'ONF et le CRPF sont intéressés. Il est donc proposé de se mettre tous ensemble pour définir le contour.

Projet n°10 réalisation d'un parcours de découverte de la forêt du Pilat dans toutes sa diversité, initiative déposée par le Groupement composé du Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre, de Nature en Mont Pilat et du CPIE des Monts du Pilat

<u>Descriptif du projet</u>: Il s'agit de proposer un parcours sur le territoire du Parc permettant de découvrir les différents types de forêt, de la forêt alluviale à la forêt des crêts, les différents modes de gestion et différents usages de la forêt. Ce parcours serait à réaliser avec l'aide d'un audio-guide.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Le projet nécessite d'être approfondi, notamment dans le cadre d'un groupe de travail « Éducation » à créer en associant les professionnels du tourisme comme l'Office de tourisme du Pilat pour coconstruire les contenus, mettre en cohérence les outils... »

Michèle PEREZ précise que ces acteurs ont envie de travailler ensemble sur le sujet mais leur projet n'est pas encore mûr.

Projet n°11 Organisation d'une manifestation appelée « Retour aux arbres » du 29 juillet 2020 au 7 août 2020, initiative proposée par Sambala et Baobab

<u>Descriptif du projet</u>: L'association propose un événementiel en pleine nature à la croix du collet de Doizieux sur 10 jours et 10 nuits consécutifs pour permettre de prendre « des bains de forêts » au travers de plusieurs ateliers et installations (grimpe d'arbres, hamacs, light painting, initiation à la sylvothérapie …)

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Ce projet a été considéré comme ne correspondant pas aux critères de l'appel à initiatives citoyennes : projet orienté santé/bien-être et pas gestion durable de la forêt ou valorisation du bois.

L'équipe technique du Parc peut accompagner la réflexion de Sambala et Baobab dans la définition de son projet, puis dans un appui à l'élaboration d'une campagne de financement participatif.

Michel DEVRIEUX ajoute que le responsable de l'association est investi dans différents projets.

Projet n°12 Acquisition de forêts pour les soumettre à Obligations réelles environnementales, initiative proposée par l'association Robin du Bois

<u>Descriptif du projet</u> : Le projet est identique à celui qui avait été présenté lors de réunions du Bureau du Parc précédentes. Cette association souhaite entre autres lutter contre les coupes à blanc mais plus globalement

promouvoir une gestion plus durable de la forêt en devenant elle-même propriétaire de forêts, forêts qui une fois acquises se verront soumises à obligations réelles environnementales.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Au regard des priorités définies par le Conseil syndical s'agissant de la contractualisation des Obligations réelles environnementales, il est proposé d'accompagner l'acquisition des deux parcelles de Véranne classées Natura 2000 (soit 4,7 ha) et de la parcelle de La Versanne (5 ha) qui présente un enjeu de restauration écologique mais aussi de préservation de très gros bois et bois mort utile à la biodiversité. Une aide régionale en investissement au titre du Contrat de Parc semble possible au taux de 80 %.

Hervé BERNARD demande si le Parc sera en capacité d'expliquer la raison pour laquelle des fonds publics vont à une structure privée en vue d'augmenter son patrimoine.

Sandrine GARDET indique que des fonds publics accompagnent par exemple les Conservatoires d'espaces naturels en vue d'acquérir des parcelle à enjeu écologique.

Sandrine GARDET précise que ce projet dérange les acteurs de la forêt. Le fait que le Parc aide cette association leur laisse penser que cela signifie que tout ce qu'ils font eux est mal considéré par le Parc.

Michèle PEREZ ajoute que les acteurs de la forêt ont participé à l'audition des porteurs de projet et tous les projets émanant d'autres acteurs ont reçu de la critique. Cela illustre un manque d'ouverture d'esprit. Concernant la Charte forestière, ce sont désormais eux qui animent mais c'est bien le Parc qui va chercher des financements.

Daniel DURR souligne qu'effectivement, ils étaient très frileux avec les initiatives nouvelles.

Emmanuel MANDON fait part de l'existence d'un problème de communication entre les acteurs de la forêt et le Parc. C'est un vrai enjeu. Il y a un effort de pédagogie à faire, car le Parc est mal perçu. Il ne faut pas, en revanche, que les acteurs de la forêt soient injustes.

L'initiative portée par l'association « Robin du Bois » est intéressante, avec une vraie interrogation sur le devenir de la forêt. Le problème est commun avec le CRPF et les sylviculteurs.

Dans leur explication, il peut y avoir un manque de contenu même si la préoccupation est légitime, avec des questions posées sur l'évolution climatique, la transformation.

Michèle PEREZ répond que c'est une association qui démarre. Au début, ils insistaient sur les coupes à blanc, c'est moins le cas. Leur initiative est intéressante et ils se sont associés à des personnes qui connaissent mieux le domaine de la forêt : Lionel STAUB et Mehdi BECUWE. Ils ont également pris contact avec le CRPF et les ont rencontrés. Il faut encourager cette initiative.

Charles ZILLIOX insiste sur le rôle du Parc qui est le seul à même de suivre les Obligations Réelles Environnementales.

Michèle PEREZ ajoute qu'elle a reçu le groupement des sylviculteurs qui a demandé si le Parc serait favorable à la signature d'ORE avec eux. La réponse a été positive. Nous attendions qu'ils nous présentent un projet dans ce sens mais ce ne fut pas le cas.

Charles ZILLIOX regrette qu'il n'y ait pas eu plus de projets intéressants présentés dans le cadre de cet appel à initiatives citoyennes.

Michel DEVRIEUX demande si ce dispositif va être reconduit.

Michèle PEREZ propose d'attendre les changements électoraux qui vont avoir lieu.

Michel DEVRIEUX se montre réticent pour l'octroi d'une telle somme car d'autres projets pourraient voir le jour et être intéressés.

Sandrine GARDET lui répond que l'argent est là, maintenant et le temps de réunir les nouvelles instances, pas avant la rentrée de septembre, ce sera trop tard pour un vote sur 2020 à la Région. Le Parc a beaucoup communiqué sur cet appel à initiatives citoyennes et est allé chercher pas mal de monde.

Michel DEVRIEUX indique que les coupes à blanc sont inévitables : certaines plantations ont entre 40 et 50 ans et il faut donc les couper.

Michèle PEREZ répète qu'il est intéressant de soutenir une telle initiative qui est innovante. Le rôle du Parc est d'expérimenter, c'est ce qui est fait avec la signature d'ORE.

Emmanuel MANDON demande si ce projet est soutenu par d'autres fonds, autre que de l'argent public.

Sandrine GARDET répond que l'association a fait une demande de rescrit fiscal, pour être reconnue d'intérêt général et émettre des reçus lorsqu'ils reçoivent des dons. Elle l'a obtenue. L'association a prévu d'autofinancer à 20 % le projet.

A la différence par exemple du Groupement des Sylviculteurs, cette association est ouverte à tous.

C'est le rôle du Parc de soutenir des initiatives comme celle-ci. Soutenir le CRPF pour faire de la desserte par exemple, cela se fait partout. Il n'y a pas besoin d'un Parc pour cela. Et puis, le Parc est là pour faire différemment, même si on peut se tromper. C'est aussi le rôle du Parc de travailler sur les aspects « environnement » de la forêt, d'être mieux disant en la matière, même si cela est mal apprécié par les acteurs traditionnels de la forêt.

Emmanuel MANDON précise qu'il est favorable sur le principe et que le Parc a besoin d'être dans la différenciation.

Charles ZILLIOX trouve que le principe de l'appel à initiatives citoyennes est intéressant et qu'il mérite d'être élargi à d'autres sujets.

Projet n°13 Création de deux habitats légers en structure bois d'une forme nouvelle pour en faciliter la commercialisation ultérieure, initiative déposée par le collectif du Tipi

<u>Descriptif du projet</u>: M. Clari de Doizieux, qui travaille pour une entreprise de Saint-Chamond, a déposé un modèle « Le tipi français », un tipi en ossature bois (douglas) modulable et déplaçable d'une surface au sol de 49 m². Le tipi peut être utilisé en tant que théâtre ambulant, en tant que résidence ... Pour créer les deux premiers tipis dont le coût de création est de 72 000 €, une aide financière est sollicitée.

Réponse à transmettre au maître d'ouvrage :

Ce projet ne répond pas aux critères de l'appel à initiative citoyenne : le projet n'est pas réellement porté par un collectif, il valorise peu le bois local, de plus architecturalement le Tipi ne correspond guère à ce qui est possible au regard des PLU du Pilat.

Il est proposé de mettre cette entreprise en relation avec les clubs d'investisseurs du territoire, notamment s'il s'agit de localiser la création des Tipis à Doizieux.

En conclusion:

Il est proposé d'acter le tableau ci-dessous au regard de l'enveloppe de 80 000 € de crédit d'investissement disponible pour l'AIC :

Initiative	Maître d'ouvrage	mise en	Subvention Région maxi sollicitée (contrat de Parc – AIC – enveloppe de 80 000 euros)	(contrat de Parc
AMAP Forestière	Morgan Canin	oui	À voir dans un second temps	
Panneaux d'interprétation	ASL Burnisson	oui	4 000 €	
Document Changement climatique	CONIB	oui	À voir dans un second temps	
Sentier d'interprétation	CONIB	oui	Non	18 000 € (taux 80 %)
Arboloboretum	Collectif CPIE- Entreprise-Particulier	oui	Non	À voir dans un second temps
Parcelles tests – changement climatique	GSMP	oui	38 000 € (taux max de 80 %)	
E-babet et circuit court bois	Monnaie Locale du Pilat	oui	Non	1 000 € (taux de 80 %)
Animation Métiers du Bois	Nature en Mont Pilat	oui	Non	1 000 € (taux de 80 %)
Boîte à outils forêt	Groupement CPIE- CONIB - NMP	oui	À voir dans un second temps	
Parcours audioguide	Groupement CPIE - CONIB-NMP	oui	À voir dans un second temps	
Événementiel « Bains d'arbres »	Sambala et Boabab	oui	Non	À voir dans un second temps
Acquisition de forêts et ORE	Robin du Bois	oui	38 000 € (taux max de 80 %)	
Tipi Français	Eric Clari	oui	Non	À voir dans un second temps

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et une abstention :

- émet un avis favorable pour un soutien, en termes d'ingénierie technique apporté par le Parc ou par les partenaires identifiés comme étant les plus pertinents, pour les projets identifiés dans le tableau cidessus, nécessitant uniquement un soutien en termes d'ingénierie.
- valide l'accompagnement, sur un plan financier, dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes, des projets portés par l'ASL Burnisson, le Groupement des Sylviculteurs des Monts du Pilat et l'association Robin du Bois, au titre du Contrat de Parc entre la Région et le Parc naturel régional du Pilat
- valide l'accompagnement, sur un plan financier, au titre du Contrat de Parc, des projets portés par le CONIB (sentier d'interprétation), la Monnaie locale du Pilat et Nature en Mont Pilat.

Il est précisé que les montants de subvention, indiqués dans le tableau ci-dessous, pourront être revus en fonction de l'éligibilité réelle des dépenses.

$\underline{\mathsf{5}}$ - Convention de partenariat pour la mise en place d'une trame de vieux bois dans les forêts de production du Pilat

Le Pilat est concerné par un projet de mise en place d'une trame de vieux bois dans les forêts de production du Pilat. Ce projet concerne la forêt privée et la forêt publique. Il bénéficie de financement :

- dans le cadre de l'opération massif central « forêts anciennes volet 3 » pilotée par l'IPAMAC et
- dans le cadre du Contrat vert et bleu « Grand Pilat » animé par le Parc du Pilat,

Pour mémoire : Les forêts dites « anciennes » sont celles qui n'ont pas subi de défrichement depuis au moins la première moitié du XIXe siècle, quelle que soit la gestion forestière pratiquée. Elles présentent des caractéristiques écologiques essentielles (conservation des espèces forestières peu mobiles, préservation des champignons du sol, etc.). Elles ont pour la plupart assuré et assurent encore des fonctions économiques et sociales indispensables (production de bois de chauffage et de bois d'œuvre, cueillette, chasse, etc.), qui leur confèrent une valeur indéniable.

Les actions en faveur des forêts anciennes du Pilat ont démarré en 2015 : 36 % des forêts actuelles ont été identifiées comme « présumées anciennes ». Des actions de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers à la biodiversité et à la multifonctionnalité des forêts ont été réalisées et un concours sylvotrophée a été organisé en 2018.

Au sein de ces forêts, on peut trouver des peuplements matures, riches en vieux arbres de gros diamètre et en bois mort (indispensables à de nombreuses espèces forestières), représentant de véritables réservoirs de biodiversité qui contribuent à la fonctionnalité de l'ensemble de la trame forestière, élément de la trame verte et bleue, que le présent projet entend consolider.

Aux côtés d'acteurs naturalistes, 2 maîtres d'ouvrage participent à la mise en œuvre de ce projet de consolidation de la trame forestière sur le Pilat :

- IPAMAC pour la forêt privée (le CRPF agissant en tant que maître d'œuvre pour le compte d'IPAMAC) et la coordination du projet
- l'ONF pour la forêt publique

Pour la mise en œuvre du projet par IPAMAC, il est proposé au Parc de signer une convention avec le Centre régional de la propriété forestière (CERF – AURA) et l'IPAMAC.

La convention porte sur une durée de 24 mois du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021. Elle a pour objectif de développer un réseau d'îlots de sénescence et d'arbres bios (arbres vieux, sénescents, morts) dans les forêts privées et publiques du massif forestier du Pilat pour améliorer la fonctionnalité écologique et la biodiversité des forêts du Pilat, en priorité dans les forêts anciennes (Haut-Pilat et zones sommitales).

Il s'agira donc d'identifier des zones à enjeux, de diagnostiquer et matérialiser des arbres bios, de sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers à l'intérêt d'une trame de vieux bois, au travers par exemple de l'organisation en 2021 d'une nouvelle édition du Sylvotrophée.

La convention précise que le CRPF met à disposition d'IPAMAC contre rémunération des agents pour la mise en œuvre des actions précitées.

Quant au Parc, il s'engage, en signant cette convention, à accorder une avance de trésorerie de 7 200 € à IPAMAC pour mener ces actions sur son territoire.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette convention et autorise Madame la Présidente à la signer.

6 – Avenant annuel à la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et la LPO AuRA

Le présent avenant a pour objet de définir le contenu du programme d'actions 2020 et les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre, en déclinaison de la convention de partenariat signée le 20 mai 2016 entre les LPO Loire et Rhône (fusionnées en 2019 en LPO AuRA) et le Parc du Pilat.

La LPO AuRA intervient dans les domaines suivants :

- Contribution à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat

Par ses compétences et son expertise naturaliste, la LPO participe aux instances de décision et de travail du Parc du Pilat (comités de pilotage, groupes de travail...)

- Connaissance de la faune vertébrée et des milieux naturels

La LPO AuRA participe au développement des connaissances sur la biodiversité du Parc du Pilat. En 2020, deux actions alimentant l'observatoire de la biodiversité seront assurées par la LPO AuRA: le suivi de la population de chevêches dans le département du Rhône et la réalisation d'un état des lieux des populations de Tarier des prés sur le Haut-plateau du Pilat. La LPO AuRA participera également au programme d'ABC du Pilat, en réalisant des inventaires oiseaux, chauve-souris, reptiles et amphibiens, sur l'ensemble du territoire.

Protection et gestion du patrimoine naturel

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat, la LPO AuRA porte une action en faveur de la préservation des friches et landes favorables à la biodiversité, et notamment au busard cendré. Cette action est dans la continuité du programme du précédent Contrat en faveur des corridors écologiques.

Le contenu de cet avenant peut être résumé comme suit :

Action	Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de l'action	Engagement LPO	Engagement PNRP	
		(Jour/homme à 550 €)	Personnel Parc (Jour/homme estimé à 500 €)	Mobilisation de Financements
Contribution à la mise er œuvre de la charte du Parc du Pilat	5 j/homme (base de 10 réunions par an)	5 j/homme soit 2 750 €		
Suivi « Chevêche » sur le territoire du Parc du Pilat	7 j/homme	l1 i/homme soit 550 €	•	5 j/homme soit 2 750 €
Inventaire du Tarier des prés sur le haut-plateau du Pilat		l1 i/homme soit 550 €	1 J/nomme soit 500 €	5,75 j/homme soit 3 250 €
ABC : prospections complémentaires	71 j/homme	5 407 50 6	o j/nomme soit 2 500 €	56,1 j/homme soit 29 452,50 €

TVB : Préservation d'u réseau de landes	n		
TOTAL	90,75 J/nomme	16,45 j/homme soit 9 047,50 €	73,85 j/homme soit 38 952,50 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'avenant 2020 entre le Parc du Pilat et la LPO AuRA et autorise Madame la Présidente à le signer.

7 - CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE AVEC LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (CNR) POUR LA RESTAURATION D'HABITATS NATURELS PAR DU PÂTURAGE CAPRIN

Un secteur au lieu-dit « Roche de l'Île », situé sur la commune de Chavanay, a été identifié comme particulièrement intéressant, car il abrite de nombreuses espèces d'orchidées patrimoniales. La SFO (Société Française d'Orchidophilie) a effectué des relevés sur cette station et une dizaine d'espèces typiques de pelouses sèches ont été observées.

Or, ces milieux naturels sont en régression en termes de surface et de qualité, par l'abandon ou le changement des pratiques agricoles, tant au niveau national qu'au niveau local. Ce site est également englobé dans le Site d'Intérêt Patrimonial (SIP) du Parc du Pilat « Île de la Platière », ainsi que dans le Site Écologique Prioritaire (SEP) des Ravins rhodaniens. Cette zone de type pelouse sèche recouvre une surface de 1,5 ha environ, située sur les terrains de la concession CNR en bord du Rhône.

Le Parc du Pilat a alerté la CNR sur l'importance de ce site et sur la nécessité de le préserver. Il a été alors convenu que le Parc du Pilat assurerait la maîtrise d'ouvrage d'une action de pâturage afin de restaurer l'aspect ouvert de la zone.

Il est proposé de formaliser ce partenariat à l'aide d'une convention entre le Parc du Pilat et la Compagnie Nationale du Rhône, permettant de définir les modalités techniques et financières et les responsabilités de chacun.

Une première convention, validée par le Bureau lors de sa réunion du 17 mai 2017, a été conclue pour l'année 2018. Une autre convention a également été conclue pour l'année 2019. Il s'agit donc d'établir une convention pour renouveler le partenariat, pour une année supplémentaire.

Dans le cadre de cette convention, le Parc du Pilat s'engage :

- à assurer la maîtrise des travaux de restauration de la pelouse sèche par du pâturage caprin,
- à assurer le suivi des travaux et des impacts sur la flore.

La Compagnie Nationale du Rhône s'engage :

- à financer le coût des travaux de restauration estimés à 5 000 euros par an.
- à mettre à disposition les terrains relevant de la concession via une autorisation de pacage.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur la convention technique et financière entre le Parc naturel régional du Pilat et la Compagnie Nationale du Rhône, et autorise Madame la Présidente à la signer.

8 – Proposition de convention liant le Parc naturel régional du Pilat à la plateforme MIIMOSA

Comme évoqué dans un autre point de l'ordre du jour, le Parc pilote depuis juillet 2016, un dispositif d'accompagnement des projets de création ou développement d'activité sur le Pilat via le recours à des financements alternatifs.

Courant 2019, un bilan évaluatif de la mise en œuvre de cette boîte à outils a mis en évidence quelques pistes d'amélioration :

- des partenariats à renforcer et à développer (nouvelles plateformes ou banques);
- une communication autour du dispositif à améliorer et à développer ;
- des outils de financement nouveaux à proposer aux porteurs de projets.

Pour travailler sur le premier point, le Parc a renouvelé ses échanges avec la plateforme MiiMOSA spécialisée dans le soutien aux projets agricoles et alimentaires. Au travers de ses 2 plateformes (miimosa et miimosa transition), cette entreprise propose :

- la découverte de projets de financement dans l'agriculture et l'agroalimentaire ;
- la mise en relation entre les porteurs de projet et les utilisateurs via les Plateformes ;
- la collecte des contributions financières (en don avec contrepartie, prêt participatif, obligations simples et minibons) pour permettre aux utilisateurs d'apporter leur soutien financier aux porteurs de projet et de financer la réalisation des projets publiés sur les plateformes.

Dans le cadre de la convention proposée, sur 12 mois renouvelables, les partenaires s'engagent sur les éléments suivants :

Engagements du Parc du Pilat

- Promotion du partenariat : le Parc s'engage à communiquer sur l'existence du partenariat auprès des porteurs de projet dans le domaine agricole et alimentaire. Il prévoit également de mentionner ce partenariat dans tout outil de communication développé (site internet, supports de communication...).
 Enfin le Parc s'engage à mener des campagnes d'information mentionnant ce partenariat;
- Soutien et communication : le Parc s'engage à soutenir les porteurs de projets mentorés dans leur campagne de communication et de collecte en autorisant notamment l'utilisation du logo du Parc sur le site de Miimosa :
- Formation: le Parc s'engage à désigner des agents relais concernés par les thématiques alimentation et agriculture et du financement participatif et formés au présent partenariat. Le Parc s'engage également à faciliter les rencontres physiques entre porteurs de projet et représentants de MiiMOSA;
- Redirection de projets : le Parc s'engage à présenter aux porteurs de projet les solutions de financement participatif proposés par MiiMOSA.

Engagements de MiiMOSA :

- Promotion du partenariat : Miimosa communique sur l'existence du partenariat auprès des porteurs de projet localisés dans le Parc et des utilisateurs contributeurs (site internet, supports de communication...);
- Accompagnement du Parc : Miimosa soutiendra le Parc dans le déploiement des solutions Miimosa sur son territoire via une intervention physique ou téléphonique ainsi qu'en autorisant l'accès aux outils Intranet d'accompagnement des porteurs de projet;
- Suivi des projets : Miimosa désignera un interlocuteur dédié pour le suivi des projets prescrits par le Parc et assurera un traitement des projets soumis dans des délais rapides

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur la proposition de convention entre le Parc du Pilat et la plateforme MIIMOSA et autorise Madame la Présidente à la signer.

9 – Proposition de participation du Parc naturel régional du Pilat au réseau Patur'ajuste

Depuis 2015, le Parc du Pilat travaille à la valorisation des prairies permanentes et désormais plus largement aux espaces pastoraux du territoire (landes, parcours...). Ce travail s'est notamment basé sur les apports d'une méthode de travail dénommée Pâtur'ajuste pilotée par la coopérative SCOPELA.

Le programme Pâtur'ajuste vise à contribuer localement à la transition vers des modes d'élevage productifs mieux assis sur des processus écologiques, moins tournés vers l'artificialisation des surfaces et plus basés sur la valorisation des savoir-faire des éleveurs. Si thématiquement les questions de la valorisation des milieux naturels dans les systèmes d'élevage y sont centrales, le parti-pris méthodologique de l'opération est de mettre au cœur du dispositif la capitalisation des résultats acquis par les éleveurs et les techniciens.

Afin de continuer à inscrire les initiatives menées dans le Pilat dans un réseau plus large incluant d'autres territoires (Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Ain, Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais et du Lot, Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, Addear 38, Parcs naturels régionaux de l'Avesnois et des Caps et Marais d'Opale), il est proposé que le Parc du Pilat s'inscrive plus durablement dans ce réseau.

Cette intégration pour une durée de 3 ans supposerait que le Parc :

- mobilise un ou des groupes d'éleveurs qui s'engagent à échanger collectivement pour progresser dans la valorisation des prairies naturelles avec la démarche Pâtur'Ajuste. Le groupe envisagé dans le Pilat serait l'association Patur'en Pilat.
- aide localement les éleveurs à caractériser le système d'élevage et la végétation des parcelles tout en établissant progressivement des retours d'expériences écrits (à destination des éleveurs mais aussi des autres techniciens du réseau)
- participe aux journées annuelles de capitalisation de résultats tout en s'engageant à accueillir une fois ces journées au cours des 3 ans
- participe à la conception et la validation des ressources et outils génériques produits dans le cadre du réseau
- apporte un appui aux membres du réseau qui le solliciterait.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur cette participation au réseau Patur'ajuste qui fera l'objet ultérieurement d'une convention entre les deux parties, et autorise Madame la Présidente à la signer.

10 – ÉVOLUTION DES CIGALES ET DU PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET CES CLUBS D'INVESTISSEURS

Suite à l'arrêt de la période d'épargne de 5 ans des Clubs d'investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'épargne Solidaire (Cigales) des Monts du Pilat, soit 4 Clubs avec lesquels le Parc avaient signé une convention de partenariat en 2015, une démarche a été engagée au cours de la fin d'année 2019 et du début 2020 pour renouveler ces clubs.

Cette démarche a abouti en janvier 2020 à la création de 4 nouveaux clubs d'investisseurs sur le territoire des Monts du Pilat autour de la mobilisation déjà acquise d'une cinquantaine de personnes.

Ces clubs ont pris une appellation qui leur est propre "les investisseurs solidaires" et abandonné l'appellation

nationale CIGALES ne se reconnaissant plus dans ce mouvement qui leur confère plus de devoirs que de droits.

Ces clubs prévoient de relancer immédiatement leurs activités et souhaiteraient pouvoir contracter un partenariat avec le Parc du Pilat dans la continuité de la convention le liant aux CIGALES. Ils réunissent leur Assemblée Générale le 28 mars prochain à Marlhes.

Compte tenu du dynamisme de ces clubs et de leur contribution au développement économique du territoire, ainsi qu'aux actions du Parc, il est proposé de donner un avis de principe favorable à la reconduction d'un partenariat avec ces clubs.

Michèle MONCHOVET ajoute que les CIGALES des Monts du Pilat avaient des désaccords avec la Fédération Nationale, notamment sur le montant de la cotisation annuelle qui est très élevée.

Michel DEVRIEUX fait remarquer qu'à Pélussin, le CIGALES ne cotise pas à la Fédération Nationale depuis 15 ans.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur la reconduction du partenariat avec ces clubs d'investisseurs et autorise Madame la Présidente à signer la convention à venir, à condition que celle-ci soit sans incidence financière.

11 – AVENANT N°5 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2020 ENTRE L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION STÉPHANOISE EPURES ET LE PARC

Lors de sa séance du 3 décembre 2015, le Comité syndical du Parc a donné un accord de principe pour participer, à hauteur de 3 000 € par an en investissement sur la période 2016/2020 à un projet mutualisé initié par les agences d'urbanisme de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne visant à l'acquisition et à la mise à disposition de la base de données Spot Thema 2015.

Spot Thema est une base de données d'occupation des sols destinée aux professionnels de l'aménagement du territoire. Elle permet notamment de réaliser des études d'évolution dans le temps et l'espace pour une gestion précise et objective des territoires notamment en termes d'occupation des sols.

L'agence d'urbanisme de la région stéphanoise (EPURES), dans le cadre de ses missions et en réseau avec les agences d'urbanisme de Grenoble et de Lyon, a acquis la base de données Spot Thema 2015.

Cette base de données a pu être conçue grâce à l'engagement de certains partenaires de l'agence, dont le Parc, à dédier une partie de leur financement à l'amortissement de cette base de données pendant 5 ans. En retour, EPURES a obtenu du fournisseur de la donnée l'octroi d'une licence multi-utilisateurs qui permet ainsi aux partenaires financeurs de pouvoir utiliser directement Spot Thema sur leur territoire.

Lors de sa séance du 12 mai 2016, le Bureau du Parc a validé la convention pluriannuelle 2016-2020 précisant notamment l'engagement du Parc dans ce projet mutualisé.

Afin de pouvoir verser cette participation au projet en 2020, EPURES propose au Parc de signer un avenant financier n°5, ci-annexé, à la convention pluriannuelle précitée. La participation du Parc pour 2020 s'élève à 3 000 € à prélever dans la section fonctionnement du Budget du Parc.

À noter que la cotisation versée à EPURES par le Parc s'élève en 2020 à hauteur de 200 € contre 165 € en 2019.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur cet avenant n°5 et autorise Madame la Présidente à le signer.

12 – AVIS SUR DE NOUVELLES ACTIVITÉS DE LOISIRS MOTORISÉS SOLLICITANT L'APPUI DU PARC DU PILAT

Le Parc est sollicité pour accompagner de nouvelles activités de pleine nature pour lesquels il n'est pas toujours évident de se prononcer.

À titre d'exemple, le Groupe de travail « Économie de proximité » a été sollicité récemment pour étudier la demande de mentorat du Parc en vue du lancement d'une campagne de financement participatif pour le développement d'une entreprise qui proposera sur la Commune du Bessat une activité de location de quadricycles légers 100 % électriques, pour des balades accompagnées à la découverte du parc du Pilat et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces quadricycles sont de la marque SWINCAR, une marque drômoise.

Or, cette activité est considérée comme une activité de loisirs motorisés (à la différence par exemple du VTT à assistance électrique qui nécessite un minimum d'effort physique, dont la puissance nominale minimale continue est inférieure à 0,25 kilowatt et dont l'alimentation électrique est interrompue au-delà de 25 km/h).

De la même manière, une activité de balades en trottinettes électriques tout terrain est envisagée à partir de Saint-Genest-Malifaux pour le développement de laquelle le dispositif de financement participatif piloté par le Parc a été sollicité.

Le législateur semble regrouper dans la catégorie « Nouveaux Véhicules Électriques Individuels (NVEI) » ou « Engins de Déplacement Personnel (EDP) électriques » (catégorie née des problèmes causés par le développement des trottinettes en free floating en milieu urbain) : les trottinettes électriques, gyro roues, gyropodes, *hover boards*, skates électriques, rollers électriques, etc. qui sont autant de véhicules terrestres à moteur au sens du code de la route et du code de l'assurance notamment. (Les vélos à assistance électrique forment une catégorie à part. Leurs usagers sont soumis aux mêmes règles que les cyclistes « traditionnels » sauf si la puissance moteur dépasse les 0,25 kilowatt et la vitesse plafond de l'assistance électrique 25km/h comme déjà évoqué plus avant).

La charte du Parc stipule précisément que le syndicat mixte du Parc et les signataires de la Charte doivent éviter de faire de la publicité incitative pour la circulation des véhicules motorisés tout terrain et ne pas favoriser son développement.

Aussi, si on suit la Charte, les deux projets ne peuvent donc pas être « mentorés », ni « accompagnés » financièrement par le Parc.

Daniel DURR rappelle qu'il est nécessaire d'appliquer le droit.

Michèle PEREZ partage cette opinion. Il ne faut pas aller à l'encontre de la loi. Charge aux futurs élus d'écrire les choses différemment, s'ils le souhaitent, dans la future Charte du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les projets cités ci-dessus ne peuvent être accompagnés par le Parc du Pilat, en vertu des dispositions inscrites dans la Charte du Parc et ainsi éviter de faire de la publicité incitative pour la circulation des véhicules motorisés tout terrain et ne pas favoriser son développement.